



Communiqué

Service de l'eau

Flyer informatif sur la qualité de l'eau distribuée en 2020

En tant que distributeur d'eau potable, la Ville de Lausanne a le devoir d'informer annuellement l'ensemble des consommatrices et consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée pendant l'année écoulée. En 2020, la qualité de l'eau distribuée correspond à l'ensemble des normes en vigueur.

L'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public prévoit que « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ». Ce vendredi 12 février 2021, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne a informé, via un tout-ménage sur la qualité de l'eau, la population touchée à Lausanne et dans les 18 autres communes qu'il approvisionne.

Au total, en 2020, 3'143 échantillons ont été prélevés et 37'006 analyses microbiologiques et physico-chimiques (y compris sur les micropolluants) ont été effectuées par le laboratoire du Service de l'eau. Ces analyses ont révélé 18 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé.

La Municipalité de Lausanne

Pour plus de détails sur la qualité de l'eau chez vous, rendez-vous sur www.lausanne.ch/eau, rubrique « *Qualité de l'eau* ».

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 12 février 2021

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3^e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité eau suisse.